

*À mes parents,
À Hakima,
À mes enfants,
Soulaïmane,
Louqmène,
Et Assia.*

Préface.

La Colonisation de l'Algérie.

Quelques mots sur la conquête de l'Algérie. En 1830, celle-ci n'est pas indépendante. La notion de nation algérienne se construit sous l'occupation française, de 1830 à 1962.

En 1830, l'Algérie est une possession de l'Empire Ottoman qui régit également la Tunisie, la Lybie, l'Égypte (seul le Maroc n'est pas une possession Ottomane).

A cette époque, les Français sous le règne de Charles X s'intéressent alors à l'Algérie. Le prétexte est le suivant : un envoyé français, un Consul, en 1827 (trois ans avant l'intervention), est reçu par le Gouverneur local, appelé un Dey, à Alger. Un dey d'Oussen reçoit le consul de France. Le Dey d'Alger a donné un coup d'éventail ou de chasse mouche au consul de France... Le consul aurait donc été « maltraité » ce qui aurait provoqué une action envers l'Algérie.

Les vraies raisons : Charles X et son gouvernement est en train de vaciller, d'être bousculé. Des élections sont prévues en juillet 1830. L'une des raisons de l'expédition serait de raffermir le prestige du trône à la veille d'échéance électorale compliqué. L'opération est donc préparée durant plusieurs mois. 103 navires, 37000 quittent Toulon à la fin de mai 1830.

Le 14 juin 1830, les Français débarquent sur la côte Ouest d'Alger. Ils l'emportent et font leur entrée à Alger le 5 juillet (déserté par un tiers de ses habitants). Avant cette entrée il y a eu de violents combats, des pillages. Le Dey Oussen capitule le 10 juillet.

Le 24 février 1834, une ordonnance royale de Louis Philippe, ordonne la fin de la main mise Ottomane sur l'Algérie. En juillet 1830, les Ottomans capitulent ce qui a pour conséquences un changement du droit et des libertés. L'article 5 de l'acte de capitulation précise ceci : « L'exercice de la religion mahometane restera libre, la liberté de toutes les classes d'habitants, leur religion, leur propriété, leur industrie ne recevront aucune atteinte. Le Général en chef en prend l'engagement sur l'honneur ».

Mais rien de tout cela n'a été respecté Conséquence Dès le 23 juillet 1830, les chefs de tribus appellent à la résistance. La capitulation de juillet de 1830 est donc en trompe l'œil et la guerre commence réellement à ce moment.

Situation de l'Algérie :

Trois à quatre millions d'habitants, essentiellement des ruraux. Des éleveurs, cultivateurs dans les plaines. La population urbaine est réduite, 5 %, environ 150 000 habitants.

La Constitution du 14 janvier 1852 fixe de facto les éléments importants relatifs aux colonies notamment l'Algérie par son article 27 : « Le Sénat règle par sénatus-consulte la Constitution des colonies et de l'Algérie... »

La prise d'Alger remplaça le gouvernement d'un État "barbare" et l'armée française s'y installa. Mais, la victoire remportée, la France hésitait à abandonner Alger, cette nouvelle conquête, ou si elle devait envisager la conquête de l'Algérie tout entière ou seulement de son littoral ; et la question de la forme de gouvernance se posait également. Ces incertitudes durèrent pendant une dizaine d'années, les armées arpentaient tout le pays sans savoir s'il fallait la conquérir.

Finalement, le gouvernement français à organiser rationnellement la conquête, l'administration et la colonisation. L'Algérie, ressemblait à tous les autres États. Le pouvoir y était exercé par une aristocratie militaire, dénommée "le Divan", composée des Aghas de l'Oudjak. C'étaient les chefs d'une milice (Oudjak) formée de Turcs et de renégats (prisonniers chrétiens convertis à l'Islam).

Le Divan délégua la souveraineté à un “Dey”, suzerain d’une province ; celui-ci avait sous sa dépendance trois “Beys”, lieutenants du Dey, résidant à Constantine, à Médéah et à Oran, qui s’appuyaient également sur un Oudjak... Cette hiérarchie nous informe sur la forme du pouvoir mis en place. Le développement démographique de la ville d’Alger se fait aux dépens de son substrat berbère déjà bien entamé ; elle attire diverses populations méditerranéennes. L’influence de la ville va se heurter aux Kabyles, principal groupe berbère de son arrière-pays. Paradoxe de l’histoire, ces derniers seront pourtant, à l’origine, les premiers alliés des frères Barberousse, et ce dès 1512, et joueront à leurs côtés, un rôle essentiel dans la fondation de la régence d’Alger.

Ce texte se situe à mi-chemin entre le Mémoire et l'Histoire, la fidélité du récit et la vérité historique, la mémoire familiale et la mémoire sociale. C'est le récit d'une trajectoire familiale, résidentielle, et sociale qui a conduit notre famille à émigrer après la seconde guerre mondiale. Les Espagnols tentent de s'imposer car ces derniers sont appuyés par Charles Quint, qui font également reconnaître leur suzeraineté à l'ouest appuyés par Charles Quint mais l'expédition vers Alger en 1541 est un échec.

En 1540, le Pape Paul III lance une croisade contre les Algériens. Charles Quint, le souverain le plus puissant d'Europe, roi d'Espagne et empereur d'Allemagne, est le seul à répondre. En 1541, il réunit une flotte de 65 vaisseaux de guerre, 451 navires et 23 000 combattants dont 2 000 cavaliers et vient faire le siège de la ville. Mais les Ottomans interviennent et écrasent Charles Quint lors du siège d'Alger.

En 1555, les Ottomans, soutenus par les Kabyles, remportent la bataille de Béjaïa et libèrent la ville de l'occupation espagnole. Les Kabyles s'allieront aux Ottomans à de nombreuses reprises pour repousser les expéditions punitives occidentales, par exemple l'expédition de Djidjelli. L'expansion territoriale et l'affermissement de l'autorité d'Alger s'exerce une fois de plus sur les Espagnols en fuite.

Une alliance franco-ottomane est consacrée entre la France et Les frère Barberousse possédant 6 galiotes contre une douzaine de navires française en 1536 prenant l'île d'Ibiza et les Baléares. Ils séjournent à Marseille. Ensuite, après le siège de Nice, François I^{er} propose aux Ottomans de passer l'hiver à Toulon. Au cours de l'hivernage de Barberousse, la cathédrale de Toulon est transformée en mosquée, l'appel à la prière a lieu cinq fois par jour, et les pièces ottomanes ont cours.

Tout au long de l'hiver, les Ottomans peuvent utiliser Toulon comme base arrière pour attaquer les côtes espagnoles et italiennes.

Ce rappel historique des faits ayant eu lieu notamment sous le second empire permet de mieux appréhender l'histoire des régences au Maghreb et l'histoire de l'Algérie d'où sont originaires nos parents.

Après la seconde guerre mondiale, dans un contexte de reconstruction du pays, la France vivait une phase de repeuplement importante en sollicitant parallèlement une main-d'œuvre étrangère à faible coût, provenant, entre autres, des colonies françaises, des pays européens (le Portugal, l'Espagne et l'Italie), et des DOM-TOM. Ceux-ci venaient en France afin d'occuper des postes non-pourvus, en usine, dans les hôpitaux, etc., principalement.

Les flux d'immigration ont connu trois périodes distinctes depuis 1945 : une période d'immigration massive pendant les Trente Glorieuses, une période d'immigration modérée entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990, enfin une nouvelle période d'immigration qui est toujours en cours.

Notre famille provenait du Maghreb et y a tout sacrifié, tout laissé là-bas pour venir vivre dans un bidonville, à Nanterre, durant cette période d'immigration massive avant la libération de l'Algérie en 1962. Tout en articulant le vécu de nos proches, je tente de livrer une description de notre trajectoire familiale, du bidonville de Nanterre, à la cité 51 - cité de transit située à Gennevilliers, et pour finir dans les cités H.LM construites à Nanterre et ailleurs pour y accueillir des milliers de familles d'immigrés et d'enfants d'immigrés. Cette trajectoire résidentielle et sociale a fait subir des transformations identitaire, culturelle, cultuelle, aux deux premières générations d'émigrés, sous l'effet conjugué de l'immigration et de la rencontre interculturelle entre des peuples aux coutumes différentes.

Pour parvenir à se penser durant cette trajectoire familiale, il faut avoir recours à la figure de l'« étranger ». Car, nous, les enfants de « deuxième génération », les filles et fils d'immigrés, nous étions pour nos propres proches comme des « étrangers » au sein de notre maison autant qu'ailleurs. Aussi le fait d'user de cette figure d'étranger montre comment notre capacité de décentrement a mûri, s'est développée face au regard de nos proches et au regard des Français de l'époque, d'une part, et comment cette rencontre a provoqué une acculturation plus profonde de la deuxième génération, d'autre part. Force est de constater qu'au sein de nos familles, une fracture générationnelle établit un contraste avec d'un côté, nos parents, les frères aînés et les sœurs aînées et, de l'autre, les plus jeunes frères et sœurs dont je fais partie. Ce mode paradoxal de coexistence s'est accompagné également en arrière-plan de transformations profondes avec les revendications des « beurs », comme ils se sont nommés (soit les arabes), qui ont fait une marche du Sud au Nord du pays pour l'égalité et contre le racisme, pour leur reconnaissance identitaire, au moment de la haine, des discours empreints de menaces physiques, de menaces matérielles, de violences psychologiques, et de violences meurtrières qui ont eu lieu sur le territoire français visant les immigrés maghrébins essentiellement : de la bavure policière de Malik Ousekine, étudiant, décédé en 1986, à Guemiah, étudiant, abattu à Nanterre en 1982 de trois balles de 22 long rifle, entre autres. Ce n'est qu'à partir d'un fait suscitant l'émotion de la société dans son ensemble, fait médiatisé révélant la mort de quatre travailleurs Africains et un Malien dans l'incendie d'un taudis à Aubervilliers en janvier 1970 que la question de la violence et du mal-logement est devenue un enjeu prioritaire pour la politique de l'époque. À la suite de ce fait, l'action de résorption des bidonvilles et de relogement de leurs habitants, sera mise en place et les crédits seront augmentés.

Les relogements se réalisent souvent vers les cités de transit qui sont censées rééduquer des habitants en les « adaptant » aux logements modernes, « normaux » qui leur seraient proposés plus tard. Au plus fort de cette tourmente durant les années 70, deux crises importantes, deux chocs pétroliers vont créer une rupture sociale et économique, et vont plonger la France dans une crise persistante. Ce marasme économique modifie la perception des immigrés et leur présence n'est plus perçue comme positive pour l'économie, mais elle se traduit et désigne leur présence comme un des facteurs responsables du taux de chômage de la population française. Le paradigme change dès lors où les médias révèlent aux Français la façon dont les immigrés sont logés à la suite de l'incendie qui avait fait quatre morts. La représentation et la perception des immigrés se modifient et les pouvoirs publics se saisissent de l'affaire et proposent une résorption des bidonvilles situés loin de tout, pour les loger dans des cités de transit, cités bâties à la va-vite parce qu'elles étaient destinées à être des habitats précaires à caractère éphémère - 6 mois tout au plus.

Cette trajectoire est la nôtre et certains y ont vécu près de 20 années dans des conditions exécrables, invivables, loin de toute dignité humaine. Par ailleurs, par suite d'une enquête de l'IFOP, au même moment, les français se découvrent « racistes », enquête révélant un « racisme ordinaire » et persistant, inconscient et ancré dans une culture profonde et mise en pratique dans nos vies quotidiennement (à l'école, au travail, dans la rue...). On discerne très clairement, au sein de cette deuxième génération, ce renversement auquel cette figure de l'étranger contribue et auquel elle doit en même temps faire face.

Une deuxième génération d'immigrés qui bien qu'en rupture avec la précédente, fait exister cette dernière en l'acceptant telle qu'elle est. En effet, la compréhension des difficultés que rencontrent les parents et les aînés à se reconnaître dans cette deuxième génération, nous fait penser que notre nouveau discours et nos revendications sont celles d'une génération qui n'a rien sacrifié là-bas, qui s'est installée, qui s'est intégrée plus facilement par rapport au premier groupe d'immigrés venu le plus souvent pour travailler uniquement sans avoir forcément l'envie de rester.

INTRODUCTION.

Le mot « bidonville »¹ est apparu durant les années 1930 au Maghreb, puis en France durant les années 1950. Il est défini comme « les quartiers d'habitat précaire » logeant entre autres les Portugais, les Espagnols, les Italiens, les marocains, les Tunisiens et les Algériens. Ce concept de bidonville est un héritage colonial qui est fortement associé d'abord au contexte existant sous l'empire, puis à celui de la guerre d'Algérie. Il désigne pour tous un habitat dédié aux populations « précaires » et en marge de toute légalité quant aux normes de construction. Cependant, la réalité des habitats « précaires » existait également durant l'entre-deux-guerres sous le terme de « zone » ce qui correspond aux bidonvilles. Ceux-ci sont la conséquence de l'intervention de l'Etat sur le paysage urbain entre 1964 et 1966 par le biais de deux lois, mais l'intervention des pouvoirs publics avait débuté précédemment sans aucun cadre juridique.

1 Site officiel du cartographe. net - Cartographe indépendant : la première définition écrite du terme anglais « slum » apparaît, dit-on, en 1812 sous la plume de l'écrivain et hors-la-loi James Hardy Vaux, dans son « Vocabulary of the Flash Language », où il est présenté comme synonyme de « racket » ou « commerce criminel ». Aussi, pendant longtemps, le « slum » a été associé à un habitat sale et occupé par une population misérable et criminelle. En français, le mot « bidonville » a été employé pour la première fois en 1953 à propos du Maroc pour désigner littéralement des « maisons en bidons », c'est-à-dire un ensemble d'habitations construites avec des matériaux de récupération. Aujourd'hui, on qualifie de bidonville, un logement qui possède à peu près les caractéristiques suivantes :

- surpeuplement,
- logements informels et de piètre qualité, majoritairement situés en périphérie des centres-villes,
- accès insuffisant à l'eau potable,
- manque d'hygiène,
- insécurité des personnes,
- insécurité quant à la conservation de la jouissance du domicile.

En l'occurrence, ce fut le cas à Paris et en région parisienne où du personnel formé s'occupait de la gestion des Français Musulmans d'Algérie (FMA) au début des années 1950. C'est dans ce contexte que le terme « bidonville^{1bis} » est apparu.

La France est encore un empire et les pouvoirs publics orientent leurs actions dans les territoires du Maghreb colonisé par la France. À la fin du XIX^{ème} siècle, la France règne sur un immense empire : Maghreb, Afrique noire, Indochine... A cette époque, la représentation du colonisé tourne autour d'un modèle évolutionniste, fondé sur l'idée qu'il existe des stades de développement culturels de l'état d'« indigène² », à l'état « barbare »,

1 bis « Un bidonville est une zone d'habitation contiguë où les habitants sont dotés de logements et de services de base insuffisants. Le bidonville ou taudis n'est souvent pas reconnu ou pris en compte par les autorités comme une partie intégrante et équivalente de la ville ». Il se caractérise par quatre composantes principales : un accès insuffisant à l'eau ; un accès insuffisant à l'assainissement et autres infrastructures de base ; une qualité de la structure du logement insuffisante ; un surpeuplement. En raison de l'absence d'indicateurs de mesure jugés fiables, une cinquième composante, « la sécurité de la tenure », a été finalement retirée de cette définition adoptée par le comité d'experts réunis à Nairobi en novembre 2002 sur le thème « Définir les Bidonvilles et la Sécurité de la Tenure ».

2. Avec le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, le statut juridique et politique des Algériens les désigne comme des « indigènes », c'est-à-dire des sujets de nationalité française mais privés de citoyenneté, au motif qu'ils ont conservé leur statut personnel religieux. Avec le code de l'indigénat (1881-1948), l'indigène devient un justiciable particulier, soumis à des règles de droits civil et pénal exorbitantes au regard du droit commun républicain. En effet, les actes visés par le code ne sont pas réprimés en raison de leur nature, mais en raison de la qualité de leur auteur : tout à fait licites en temps ordinaire, ils deviennent répréhensibles si leur auteur est un « Arabe », autre nom de l'indigène

puis à l'état de « civilisé³ », que la République doit pouvoir assumer. Après la seconde guerre mondiale, le mythe de l'assimilation des peuples colonisés s'estompe à cause de la guerre d'Algérie, puis des indépendances. L'image de l'immigré succède au fil du temps à celle de l'indigène. La perception des immigrés de l'ex-Empire tend à montrer qu'il y a un maintien des stéréotype coloniaux durant plusieurs années lors de la vague d'immigration en direction de la France. Durant ces années, l'Etat va développer une politique d'accueil, et en particulier du logement orienté vers des logements de fortune. En effet, leurs actions commencent en Algérie avec le Plan de Constantine initié en 1958.

La dimension impériale de l'histoire des bidonvilles de métropole est patente, d'une part, à cause des actions des administrations préfectorales gérant les bidonvilles, et d'autre part, parce que les bidonvilles étaient circonscrits à la guerre d'indépendance algérienne en métropole. La pénurie de logements qui marque le pays dans l'après-guerre participe à loger les immigrés dans les hôtels meublés, les garnis, les immeubles vétustes surpeuplés, ou les bidonvilles.

Le gouvernement propose à la fin des années cinquante, deux dispositifs spécifiques pour répondre à cette situation : la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Algériens (SONACOTRAL) fondée en 1956 et le Fonds d'Action Sociale - FAS - pour les travailleurs

musulman. Prononcées dans les communes de plein exercice par les juges de paix et dans les communes mixtes par l'administrateur, les peines infligées sont le séquestre, l'internement administratif et l'amende individuelle ou collective (ces deux peines pouvant être converties, dès 1897, en journées de travail forcé). Modifiée à plusieurs reprises, la liste des infractions réprimées est dressée par le gouverneur général et comprend en 1881 vingt-sept infractions spéciales, parmi lesquelles on peut citer « *l'omission ou le retard de plus de 8 jours dans les déclarations de naissance ou de décès* », « la réunion sans autorisation pour "zerda", "ziara" ou autres fêtes religieuses », « *le départ du territoire de la*

musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles (Fonds d'Action Sociale) en 1958 - qui gèrera essentiellement, à partir de 1964, l'amélioration des conditions de logement. L'action de ces deux organismes reste cependant largement insuffisante par rapport aux besoins existants et les bidonvilles continuent à s'étendre, 80 % de leurs habitants sont des étrangers. Une loi du 14 décembre 1964 visant à faciliter l'expropriation des terrains sur lesquels sont bâtis les bidonvilles, constitue la première proposition officielle à la question des bidonvilles, mais elle reste malgré tout purement symbolique. Ce n'est qu'à partir d'un fait suscitant l'émotion de la société dans son ensemble, fait médiatisé révélant la mort de quatre travailleurs africains et un malien dans l'incendie d'un taudis à Aubervilliers en janvier 1970 que la question devient un enjeu prioritaire pour la politique de l'époque. À la suite de ce fait, l'action de résorption des bidonvilles et de relogement de leurs habitants sera mise en place et les crédits seront augmentés. Les relogements se réalisent souvent vers les cités de transit qui sont censées rééduquer des habitants en les « adaptant » aux logements modernes, « normaux » qui leur seraient proposés plus tard.

Au plus fort de cette tourmente durant les années 70, deux crises importantes, deux chocs vont marquer et vont plonger la France dans une crise persistante. Ce marasme économique modifie la perception des immigrés et leur présence n'est plus perçue comme positive pour l'économie, mais elle se traduit et désigne leur présence comme un des facteurs responsables du taux de chômage de la population française.

commune sans permis de voyage », « *l'acte irrespectueux* », « *la plainte ou la réclamation sciemment inexacte* ». Les procédures liées au code de l'indigénat sont tout aussi exorbitantes, les inculpés devant en supporter tous les frais, mais ne peuvent en aucun cas faire appel. Entre 1898 et 1910, les indigènes subissent une moyenne de 20 000 punitions par an, dont 600 000 jours de travail forcé.

3. TYLOR Edward, *Primitive Culture*, 2 vol., 1873-1874. Trad. en français sous le titre *La civilisation primitive*. John Murray Albemare street, London, 1871.